

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 décembre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT
POSTSECONDAIRE—LA DATE LIMITE FIXÉE POUR LA
PRÉSENTATION DES DEMANDES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les relations entre le gouvernement fédéral et les Indiens du Canada continuent d'être tendues. A titre d'exemple, je signale le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire. Ce programme a connu un énorme succès alors qu'un nombre croissant de jeunes Indiens a cherché à poursuivre des études avancées. Le gouvernement a maintenant décidé, presque sans aucun avertissement, de restreindre ses dépenses au titre de ce programme.

Il y a toujours des fonds disponibles pour les banques qui font faillite ou les amis bien nantis du gouvernement, mais celui-ci ne consentira aucune somme supplémentaire pour aider les jeunes Indiens à se préparer une carrière et à subvenir à leurs besoins. Le ministère des Affaires indiennes a décidé arbitrairement d'imposer une date limite aux demandes présentées aux termes de ce programme, soit le 1^{er} novembre. Je me demande quelle autorité en droit lui permet de prendre une décision de ce genre?

Des centaines d'étudiants indiens n'auront plus droit à l'aide financière. Des centaines d'autres qui ont respecté la date limite ont été avertis qu'ils ne pouvaient espérer obtenir de l'aide. Des promesses violées, des rêves évanouis, de l'amertume, du ressentiment et de la colère, cet état de choses ne prendra-t-il donc jamais fin?

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 10 décembre 1948 l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la première Déclaration universelle des droits de l'homme. Chaque année à cette date les États membres de l'ONU célèbrent le Jour des droits de la personne. Ce n'est pas un anniversaire facile à célébrer. Malgré le noble langage de la Déclaration universelle, les 38 dernières années ont vu plus de torture brutale, d'emprisonnement politique et

de répression cruelle des droits que n'importe quelle autre période de 38 ans dans l'histoire. Cela reste cependant un anniversaire à célébrer en rappelant le message de Mykola Rudesko, poète ukrainien, qui s'est exprimé pour tous ceux qui sont impuissants et pourtant pas désespérés:

On ne peut emprisonner que le corps.

L'esprit, lui, se déploie à travers les siècles.

Il y a un an le Canada a conféré à Raoul Wallenberg la citoyenneté honorifique en reconnaissance de l'héroïsme dont il a fait preuve au service de l'humanité durant l'Holocauste. Le monde a toujours besoin de son esprit héroïque, et en ce jour des Droits de la personne, le Canada et le monde entier honorent tous ceux qui le partagent.

* * *

● (1405)

LES DÉPUTÉS

LE VOTE DES DÉPUTÉS PROGRESSISTES CONSERVATEURS SUR
LA MOTION AYANT TRAIT AUX POSTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ayant participé sans interruption depuis qu'elle a débuté en 1982, à la réforme parlementaire, en tant que membre du comité Lefebvre et du comité McGrath, il m'a été donné à maintes reprises de me réjouir des progrès accomplis à cet égard. L'actuel premier ministre (M. Mulroney), réputé pour ne pas tenir ses promesses dans bien d'autres domaines, a néanmoins tenu parole au sujet de la réforme parlementaire à plusieurs égards importants et de nombreuses initiatives heureuses ont été prises en conséquence, dont votre élection, monsieur le Président, au rang de premier serviteur de la Chambre, n'est pas la moindre.

Toutefois, je constate avec regret qu'hier la réforme parlementaire a connu un contretemps. Si l'on peut affirmer que le premier ministre a contribué à la réforme parlementaire, on peut également soutenir sans risque de se tromper que les conservateurs de l'arrière-ban ont raté une excellente occasion hier d'en faire autant, alors qu'aucun d'entre eux n'a voté en faveur d'une motion ayant trait aux postes et dont le libellé ne renfermait aucune proposition sur laquelle beaucoup de simples députés conservateurs n'étaient pas déjà d'accord. Ils ont pourtant voté en bloc contre une motion qui ne mettait pas en jeu la question de confiance, et cela en dépit de leur propre point de vue sur le sujet.

M. le Président: Je signale au député qu'il est sur le point de critiquer un vote ce qui pourrait déplaire à la Chambre.